

CTE - 30M
C.P. - VEHICULES
HORS ROUTE



Commission parlementaire sur les véhicules hors route

*Mémoire
CRÉ Lanaudière
Le 9 mars 2006*

En juin dernier, Transports Québec tenait dans Lanaudière une consultation publique sur les véhicules hors route. Le présent document se veut une poursuite de la réflexion suscitée par cette consultation et par le document d'orientation qui en a découlé.

Les retombées économiques de la pratique de la motoneige et du quad sont importantes pour la région Lanaudière. Toutefois, ces activités récréatives, qui sont en progression à travers le Québec, occasionnent un accroissement des problèmes tant au niveau du comportement des adeptes de ce sport que des inconvénients ressentis par les résidents riverains. Consciente de cette situation, la CRÉ Lanaudière travaille en partenariat avec diverses entreprises et certains organismes régionaux au dossier de la permanence des sentiers, et ce, depuis l'année 2003. À cet effet, elle salue la démarche de Transports Québec visant à mettre en place des tables de concertation régionales.

Tel que mentionné précédemment, plusieurs intervenants et intervenantes de la région dont la CRÉ Lanaudière, sont déjà à l'œuvre dans ce dossier depuis l'initiative du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'élaborer un *plan directeur pour les sentiers récréatifs* situés en terres publiques. Les 26 entreprises et organismes impliqués ont mis en commun leurs préoccupations et leurs priorités lors de nombreuses rencontres. Mentionnons notamment que Tourisme Lanaudière, qui positionne ce dossier comme prioritaire, a demandé d'étendre la portée du plan directeur à l'ensemble du territoire de la région tant en terres publiques que privées.

De cette démarche de concertation a émergé un *plan d'action pour la permanence des sentiers récréatifs*. De ce fait, Lanaudière a déjà un pas d'avance sur plusieurs autres régions dans le dossier de la permanence des sentiers motorisés; il sera alors important que le projet en cours de réalisation soit maintenu et encouragé. Cela devrait permettre de trouver des solutions gagnantes qui contribueront à maintenir les retombées économiques liées à la pratique des sports motorisés dans le respect de l'environnement, de la propriété privée, et bien sûr dans le respect de tous les citoyens et citoyennes.

La planification des réseaux intra et interrégionaux sera un travail exigeant et selon la volonté de Transports Québec, la concertation se fera sur trois ans. Cette période nécessitera de nombreuses réunions, la personne responsable devra faire de multiples sorties « terrain » et l'utilisation d'outils informatiques spécialisés pour accomplir son travail. Notons que l'une des principales difficultés se rapportant à la gestion et la planification des tracés de tels sentiers sera de déterminer des mesures pour enrayer la circulation hors sentiers. Le problème est actuellement notoire en zone agricole où les municipalités et les propriétaires sont un peu laissés à eux-mêmes pour contrôler les délinquants et délinquantes.

En effet, les dommages à la propriété de toutes sortes sont nombreux lorsque les contrevenants s'aventurent hors sentiers, et cela est sans compter les dommages déjà subis par la simple présence de ces sentiers sur les terres cultivables (à titre d'exemple pensons au gel de drains causé par le passage répété de motoneiges). De toute façon, le monde agricole nous a toujours signalé qu'il était contre le principe de permanence des sentiers récréatifs en zone agricole, principe qui est contradictoire avec l'agriculture et son besoin de rotation des cultures. C'est pourquoi, sur les terrains privés en zone agricole, notre groupe de concertation a toujours favorisé le principe de « stabilité » du réseau plutôt que le principe de pleine permanence. Obtenir la possibilité de circuler sur une propriété privée est un privilège, et la CRÉ Lanaudière entend respecter ce principe tout au cours de ses démarches. D'ailleurs, afin d'assurer cette « stabilité » du réseau, des ententes de droits de passage à plus long terme seraient probablement la meilleure solution.

De plus, en forêt publique, la notion de priorité absolue consacrée à l'exploitation forestière est contradictoire à la pérennité des sentiers.

On comprendra que des coûts importants sont ainsi rattachés à la fonction de la ressource attitrée à la table de concertation. À la lumière des tâches à produire, l'embauche d'une ressource pour une durée de trois ans est fort souhaitable. Il a été question à la Table Québec-Régions de fournir une aide financière annuelle d'environ 20 000\$ à l'instance qui assurera le suivi du dossier. Cependant, il apparaît que cette somme n'est pas suffisante pour l'engagement d'une ressource à temps complet en plus de tous les frais qui sont associés à sa tâche.

On constate que le document d'orientation n'indique pas clairement les sommes qui seront allouées à la mise en place et à l'entretien des sentiers permanents. La documentation d'orientation mentionne que l'aide proviendra de programmes déjà existants du ministère des Affaires municipales ou du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II. Il est toutefois à noter que la permanence des sentiers motorisés n'est pas le seul enjeu régional dans le domaine forestier. De plus, ce programme ne constitue pas la piste de solution de l'ensemble des problèmes reliés à la pratique des véhicules hors routes de l'ensemble du territoire. Les enjeux de la permanence des sentiers diffèrent selon la tenure des territoires qu'ils soient publics ou privés et, plus encore, les terres zonées agricoles par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) soutendent une multitude de complications particulières.

CONSIDÉRANT : l'importance d'assurer un développement harmonieux de la pratique des sports motorisés dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT : l'importance des retombées économiques des activités découlant de la pratique de la motoneige et du quad;

CONSIDÉRANT : le travail de collaboration déjà entrepris pour assurer la permanence de ces sentiers dans la région;

CONSIDÉRANT : que la CRÉ Lanaudière désire poursuivre son implication dans le dossier des véhicules hors routes;

La CRÉ Lanaudière est en faveur de la mise en place d'une table de concertation affectée à la permanence des sentiers de véhicules hors route. Toutefois, elle déplore le peu de moyens financiers rattachés à la gestion et au suivi de la Table. Elle considère que pour atteindre les objectifs fixés par Transports Québec, le montant prévu annuellement devrait être triplé.